

PIECES JUSTIFICATIVES.

Bureau du Surintendant, Chemin de Fer du Nord,

Québec, 26 mars 1884.

L. A. SENÉCAL, ECR.,

Place d'Armes,

Montréal.

Cher Monsieur,

En réponse à votre communication du 25 courant, disant que M. Stephen du chemin de fer Canadien du Pacifique, accuse cette route d'avoir augmenté les taux de leur fret entre la jonction de St. Martin et Québec, afin de favoriser le chemin de fer Canada Atlantique de préférence au chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous informer que ce n'est pas le cas. Les taux ont été arrangés à l'amiable entre le chemin de fer Canadien du Pacifique et nous en tous temps lorsqu'il était question d'établir des tarifs spéciaux, soit à des points entre la jonction de St. Martin et Ottawa et à l'Ouest d'Ottawa, soit jusqu'à New-York directement.

Je ne vois aucune raison pour que l'on ait fait une pareille déclaration.

Tout à vous,

(Signé,)

A. DAVIS,

Surintendant.

MÉMOIRE SUR UNE OFFRE POUR ÉCHANGE
DE DÉBENTURES.

J'ai à deux reprises tenté de faire acheter les débentures de M. L. A. Senécal par la Compagnie du Pacifique. Voici ma raison. Le Grand Tronc et le Pacifique étaient en conflit ; je savais que la transaction faite par M. Senécal avec le Grand Tronc faisait de lui l'allié de la compagnie, tandis que le gouvernement dont M. Chapleau faisait partie devait inévitablement soutenir le Pacifique. Il surgirait de cette opposition de sentiments, ou des désagréments entre deux amis communs, ou des insinuations perfides contre l'un ou l'autre de la part des adversaires politiques ou personnels. Ce sont les craintes que j'exprimai exactement en ces termes à Sir Charles